

avons apprécié l'excellent soutien qu'il nous a fourni lors de notre visite à Santiago, plus particulièrement l'initiative qu'il a prise en vue de forger de nouveaux liens avec les pouvoirs publics chiliens ainsi que le secteur privé. Il fait honneur au corps diplomatique canadien. Il est dignes d'éloges et mérite des félicitations.

Je tiens aussi à mentionner le travail des diplomates bénévoles, ces héros méconnus que sont les épouses de nos diplomates, fidèles au poste et toujours si serviables. La délégation a pu compter en tout temps sur l'aide de Jane Mace, l'épouse de notre ambassadeur au Chili, ainsi que de Madeline Bickford et Vicki Turner, qui ont été d'une aide précieuse durant notre séjour au Chili.

Pour ce qui est de la conférence proprement dite, elle réunissait environ 500 parlementaires venant de 95 pays. L'un des événements les plus marquants a été la réadmission des trois États baltes, à savoir l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Les représentants de ces pays ont dit leur joie, dans des discours venant du cœur, de réintégrer l'union et décris les défis qui les attendent.

Le révérend père Alfonsas Svarinskas, représentant de la Lituanie, qui a passé 25 ans dans un camp de concentration, a fait un plaidoyer particulièrement poignant en faveur des idéaux démocratiques. Ceux d'entre nous, au Canada, qui pensent parfois que la démocratie va de soi ont été émus d'entendre un discours aussi passionné sur la liberté d'expression, le système à parti multiples, la liberté de la presse et l'indépendance du pouvoir judiciaire.

La délégation canadienne s'est entretenue avec les législateurs baltes pour se mettre au fait de la situation là-bas et se renseigner sur le genre d'appui dont ces pays ont besoin pour implanter solidement des institutions démocratiques. Les besoins des parlements baltes sont grands. Ils ont besoin d'un appui technique pour ce qui touche presque toutes les facettes de l'activité parlementaire. Le Canada pourrait peut-être leur offrir un appui concret dans ce domaine.

Les groupes de l'UIP représentant les trois parlements baltes viennent à peine d'être formés et ils manquent de ressources financières. En fait, les frais de déplacement et de subsistance de ces trois législateurs ont été assumés par cinq des pays nordiques membres de l'Union, à savoir l'Islande, la Norvège, la Suède, la Finlande et le Danemark.

Honorables sénateurs, je voudrais faire valoir avec force l'importance d'une forme d'aide à ces organisations naissantes. Si nous croyons vraiment en l'importance d'appuyer ces démocraties naissantes dans la création de leurs institutions parlementaires, alors nous pourrons trouver des façons d'aider ces représentants à venir rencontrer régulièrement leurs homologues parlementaires.

Pour ce qui est du programme de la conférence, trois grands sujets étaient inscrits à l'ordre du jour. Le premier, c'était le développement humain : croissance économique et démocratie. Notre collègue le sénateur Hidasz a été l'un des deux Canadiens à prendre la parole sur la politique canadienne du multiculturalisme et la nécessité de mieux protéger les minorités, qui sont souvent la cible de génocides.

Un autre thème était le soutien de la libéralisation des échanges internationaux. Notre collègue le sénateur Bosa, qui parlait justement de cette question l'autre jour, a fait de

l'excellent boulot au sein du comité chargé de rédiger une résolution qui devait être présentée à l'assemblée et qui a été entérinée lors de la dernière séance plénière.

Avant de conclure, je voudrais mentionner le travail de notre collègue le sénateur Neiman, qui faisait partie du comité des droits de la personne et des parlementaires. Ce comité a été créé en 1977. Il est chargé d'examiner par exemple les cas d'emprisonnement de membres d'assemblées législatives nationales. Le sénateur a été élue en 1988 pour un mandat de cinq ans. Il s'agit d'une nomination personnelle qui ne peut être transférée à un autre délégué du Canada. Siéger à ce comité demande beaucoup de temps. Les membres se réunissent à chacune de ces rencontres législatives, ainsi qu'à Genève deux fois par année, pour voir où en sont rendus les divers cas. Habituellement, il y a toujours entre 70 et 80 cas non réglés de parlementaires détenus pour leurs opinions.

À Santiago, le comité a fait état de la violation des droits de 75 membres ou anciens membres de parlements de sept pays. La majorité de ces cas, 65, concernent Myanmar, l'ancien Burma. L'Union interparlementaire était tellement inquiète à cause des conditions à Myanmar et des difficultés à obtenir de l'information des autorités qu'elle a demandé à une mission d'aller enquêter sur place. Ces missions sont habituellement assez productives.

Vous vous rappellerez qu'il y a quelques années, le sénateur Neiman nous avait parlé de la mission de son comité en Indonésie et en Malaisie. Le comité avait ainsi obtenu la libération de personnes qui avaient passé de nombreuses années derrière les barreaux à cause de leurs convictions politiques. Il y a deux jours à peine, le prix Nobel a été remis, en son nom, à la famille du chef de l'opposition, qui est toujours assignée à résidence dans son propre pays.

Je soulève la question parce qu'il est important de protéger les droits de la personne dans le cas des parlementaires. J'invite mes honorables collègues à réfléchir à la façon dont nous pourrions faire pression sur les autorités de pays comme le Myanmar, afin qu'elles libèrent des gens qui sont assignés à résidence ou emprisonnés.

Cette conférence a donné lieu à toute une gamme d'activités. Avec nos hôtes chiliens, nous avons célébré le retour de la démocratie et nous nous sommes penchés sur les difficultés qu'affronte le Parlement, qui doit s'occuper des conséquences qu'ont eues les violations des droits de la personne pendant le régime militaire. Comme les trois législateurs baltes, nous savions qu'il est important d'établir des institutions parlementaires démocratiques et qu'il est nécessaire d'appuyer les nouvelles démocraties. Avec l'examen de ces nombreux cas survenus au Myanmar, y compris celui du chef de l'opposition qui est assigné à résidence, que j'ai déjà mentionné, nous nous sommes rendu compte qu'il restait beaucoup à accomplir en matière de protection des droits de la personne et de promotion des principes démocratiques.

Un des principaux objectifs de l'union consiste à œuvrer pour la paix et la coopération entre les peuples, en favorisant des contacts et des échanges parmi les parlementaires et les parlements. Tous ceux d'entre nous qui ont participé à la conférence de Santiago sont revenus avec la conviction profonde que les institutions démocratiques sont importantes et